

RÈGLEMENT DU CONCOURS DE DÉGUISEMENTS

Festi'famille 2025 - Dimanche 22 juin 2025 à 10h30

Place Planchon, Pérols

Article 1 – Organisation

Le concours de déguisement est organisé dans le cadre du Festi'Famille, le dimanche 22 juin 2025 à 10h30 sur la place Planchon à Pérols. Il est gratuit et ouvert à tous les publics.

Article 2 – Catégories

Les participants pourront concourir dans l'une des catégories suivantes :

- Famille ou groupe (à partir de 2 personnes déguisées autour d'un thème commun)
- Individuel enfant (jusqu'à 17 ans)
- Individuel adulte (à partir de 18 ans)

Article 3 – Inscriptions

L'inscription est gratuite et peut se faire :

- En ligne jusqu'au 20 juin sur le site de la ville.
- Sur place le jour-même entre 9h00 et 10h15

Le nombre de participants peut être limité selon l'organisation.

Article 4 – Déroulement

Les participants défileront sur scène ou devant le jury à partir de 10h30. Chaque participant ou groupe disposera de quelques instants pour présenter son déguisement.

Article 5 – Critères de sélection

Le jury évaluera les prestations selon les critères suivants :

- Originalité et créativité du déguisement
- Qualité de la réalisation
- Présentation (mise en scène, humour, attitude, etc.)
- Cohérence du thème (notamment pour les groupes)

Article 6 – Remise des lots

Des lots seront décernés pour chaque catégorie à l'issue du concours. La remise des lots aura lieu vers 11h30 sur la scène principale.

Article 7 – Responsabilités

Les participants restent responsables de leurs effets personnels. Les déguisements doivent respecter les règles de sécurité et être adaptés à un public familial. Aucun déguisement à caractère discriminatoire, violent ou inapproprié ne sera accepté.

Article 8 – Droit à l'image

Voir article 5 du règlement Festi'Famille 2025.

Article 9 – Protection des données

Voir article 6 du règlement Festi'Famille 2025.

Article 10 – Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Fait à Pérols, le 14/05/2025

Pour la Commune de Pérols,

Le Maire, Jean Pierre RICO

Pour le participant / responsable légal :

..... (*)

(*) Signature précédée de la mention "lu et approuvé"

Catégorie (cocher une case) :

- Individuel enfant
 Individuel adulte (à partir de 18 ans)
 Famille/Groupe (2 personnes ou plus thème commun)

Nom du participant/du groupe :

Prénom (si individuel) :

Âge :

Nom et prénom du représentant légal :

Téléphone : E-mail :@.....

Fait à, le

Signature

PROTECTION DES DONNÉES

Conformément à l'article 6 du règlement de Festi'Famille 2025 de Pérols.

AUTORISATION PARENTALE (obligatoire pour les mineurs)

Je, soussigné(e) M ou Mme

.....

Demeurant.....à

Agissant en qualité de père, mère ou tuteur légal de *

.....

et certifiant avoir l'autorité parentale ; autorise mon enfant à participer au concours de déguisement de FESTIFAMILLE, qui se déroule le dimanche 22 juin 2025 à Pérols à 10h30.

Je reconnais avoir souscrit une assurance responsabilité civile individuelle pour mon enfant.

* *Barrer les mentions inutiles.*

Fait à, le

Signature du représentant légal :

Place Carnot - CS 80005 - 34473 Pérols Cédex

Tél. : 04 67 50 45 00 - Fax : 04 67 50 11 73

E-mail : reglement@bulletininscription.com Règlement, bulletin d'inscription et autorisations du concours de déguisement Festi'Famille Pérols 2025

www.ville-perols.fr

DEMANDE D'AUTORISATION DE DROIT A L'IMAGE (ENFANT)

Je soussignée(e)responsable légal(e) de :

Nom :

Prénom :

consens à ce que mon enfant soit photographié et / ou filmé et autorise la diffusion de son image pour des usages liés à communication externe de la ville de Pérols. L'image pourra apparaître sur les supports de la ville (journal, site internet et réseaux sociaux de la ville).

Oui Non

Conformément à l'article 5 du règlement Festi'Famille 2025.

Fait à, le

Signature du représentant légal :

DEMANDE D'AUTORISATION DE DROIT A L'IMAGE (ADULTE)

Je soussignée(e) :

Nom :

Prénom :
.....

consens à être photographié(e) et / ou filmé(e) et autorise la diffusion de mon image pour des usages liés à la communication externe de la ville de Pérols. L'image pourra apparaître sur les supports de la ville (journal, site internet et réseaux sociaux de la ville).

Oui Non

Conformément à l'article 5 du règlement Festi'Famille 2025.

Fait à, le

Signature :